

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1045

présenté par  
M. Dionis du Séjour

-----  
**ARTICLE 44 BIS**

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« utilisateur »,

insérer les mots :

« et du consommateur. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le consommateur a tout autant le droit que l'utilisateur d'être protégé et informé de ce qu'il consomme.